

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 2 octobre 2006 à la salle des Jardins

Il est 20h15 lorsque M. Christian Rossier, président du Conseil, ouvre la séance et souhaite la bienvenue pour ce premier conseil de la nouvelle législature. Un salut tout particulier aux nombreuses et nombreux nouveaux membres du Conseil communal.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	:	39
Membres excusés	:	4
Membres non excusés	:	2

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré. Monsieur Rossier implore la bénédiction divine sur nos discussions de ce soir.

L'ordre du jour prévoit :

- 1) Appel.
- 2) Assermentations.
- 3) Approbation des procès-verbaux :
 - a) de la cérémonie d'installation des autorités communales du 27 juin 2006.
 - b) de la séance du 19 juin 2006.
- 4) Correspondance.
- 5) Communications municipales.
- 6) **Préavis 7/2006** Autorisation de plaider dans tous les litiges relevant de la compétence du Juge de Paix, du Président du Tribunal d'arrondissement de la Côte, du Tribunal d'arrondissement de la Côte et du Tribunal fédéral.
- 7) **Préavis 8/2006** Demande d'autorisation générale de placer les disponibilités communales auprès des établissements faisant partie des banques cantonales suisses, des grandes banques suisses et des membres de l'Union Suisse des banques régionales ainsi que la poste.
- 8) **Préavis 9/2006** Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, avec une limite (art. 4 al. 1^{er} ch. 6 LC) et autorisation pour engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, avec une limite et les modalités (art. 11 du règlement sur la comptabilité des communes).
- 9) **Préavis 10/2006** Demande d'admission à la bourgeoisie. Ce préavis est reporté à la prochaine séance du Conseil communal.
- 10) **Préavis 11/2006** Arrêté d'imposition pour les années 2007 et 2008.
- 11) Propositions individuelles.
- 12) Divers.

L'ordre du jour n'étant pas combattu, il sera suivi tel que prévu.

2. Assermentation

M. Rossier prie Mme Véronique Müller, M. Christophe Borboën, M. Sylvain Christen, M. André Périllard, M. Paul-Michel Rossier et M. Didier Galay de venir se présenter devant la table du bureau afin de procéder à leurs assermentations. M. Rossier rappelle le serment stipulé à l'Art. 5 du Règlement du Conseil communal et demande à chacun de prêter serment en levant la main droite et de dire "Je le promets".

3. a) Approbation du procès-verbal de la cérémonie d'installation des autorités communales du 27 juin 2006

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 27 juin 2006 est accepté à l'unanimité. M. Rossier prie Mme Ferreira de le signer, il le paraphe également.

b) Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 19 juin 2006

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 19 juin 2006 est accepté à l'unanimité. M. Rossier prie Mme Maeder de venir le signer, M. Cottini le signera ultérieurement, vu son absence de ce jour.

4. Correspondance

10 juillet : PV de l'inventaire des dossiers, documents et matériel concernant le Conseil communal. Inventaire effectué le 10 juillet 2006 par Mme Béatrice Maeder, secrétaire sortante, en présence de M. Henri Cottini, Président sortant, de M. Christian Rossier nouveau Président et de Mme Martine Ferreira, nouvelle secrétaire.

19 juillet : Reçu copie de la lettre de Madame Pierrette Blanc envoyée à la municipalité.

24 août : Réception d'un courrier de la préfecture de Morges relatif à la votation fédérale du 24 septembre 2006.

4 sept.: Invitation pour la réunion d'automne des autorités du district de Morges, du mardi 3 octobre 2006.

5 sept. : Lettre du bureau aux présidents des commissions de naturalisation, commission technique et commission gestion-finances devant rapporter à la séance du 2 octobre 2006.

6 sept. : Lettre du bureau conviant les scrutateurs à participer au bureau de vote à l'occasion des votations fédérales du 24 septembre 2006.

7 sept. : Réponse du Tribunal administratif au recours de M. Cédric Reymond.

14 sept. : Reçu courrier de la municipalité sur la réponse donnée à la demande de naturalisation de M. Ilir Ramadani.

20 sept. : Lettre habituelle à M. le Préfet, l'informant de notre séance de ce soir.

22 sept. : Réception d'un mail de M. Didier Hostettler demandant une information détaillée à la municipalité sur la situation du PGA.

25 sept. : Transmis la demande de M. Hostettler à la municipalité.

5. Communications municipales

Mme POULY donne une information au sujet des procédures de naturalisations en cours. En effet, depuis le 1^{er} mai 2005, les nouveaux dossiers ne sont traités que par la municipalité.

Les décisions ne passant plus par le vote du Conseil communal, il avait été demandé de quelle manière le Conseil pourra être informé des décisions de la municipalité en matière d'octroi ou de refus de la bourgeoisie.

Pour répondre à cette question:

"Nous avons reçu 2 candidats le 5 septembre dernier, nous les avons entendus, nous leur avons fait remplir par écrit un questionnaire portant sur leurs connaissances en histoire, géographie et civisme. La municipalité a ensuite pris les décisions suivantes:"

M. Neim BAKI, dont la demande avait été refusée par le conseil en mai 2005 a entamé une nouvelle procédure. Au vu de sa motivation toujours aussi peu enthousiaste, de ses réponses complaisantes, de son attitude suffisante à notre égard et du mauvais résultat au questionnaire écrit, il a été décidé de lui refuser l'octroi de la bourgeoisie.

Quant à M. Khaled SARAJ qui faisait lui aussi une nouvelle demande, la municipalité a choisi l'option de la suspension administrative de son dossier.

Il ne s'agit pas là d'une réponse négative, mais d'un délai accordé au candidat pour se représenter et repasser en l'occurrence le questionnaire dont les résultats étaient insuffisants.

Ce sont les 2 dossiers actuellement en cours.

M. ANGIOLINI donne une information sur l'avance du PGA.

" Le dossier corrigé par notre mandataire avait été remis au canton le 15 juin 2006.

Le 4 septembre, le PGA était approuvé par le canton, en l'occurrence par M. Mermoud, sous réserve des droits des tiers, et c'est aujourd'hui en date du 2 octobre, que nous avons reçu du Tribunal administratif trois recours. Il s'agit des recours de MM Paul Rochat et Jean-Daniel Ackermann ainsi que de la société M. Rosat SA. Le Tribunal administratif octroie un délai au 30 octobre à la municipalité pour déposer la réponse communale à ces recours.

Nous avons déjà pris contact avec notre conseil, Maître Théraulaz, pour rédiger ces réponses. A partir du 30 octobre, le Tribunal administratif aura 12 mois pour se prononcer sur ces recours et également sur l'effet suspensif de ceux-ci.

Nous n'avons pas plus d'informations pour l'instant, le dossier suit la procédure habituelle. "

M. MONNIN demande de rajouter sur le préavis n°8 " Demande d'autorisation générale de placer les disponibilités communales auprès des établissements faisant partie des banques cantonales suisses, des grandes banques suisses et des membres de l'Union Suisse des banques régionales, caisses d'épargne et de prêts, y compris leurs centrales d'émission respectives **ainsi que la poste**" qui a été omis lors de la rédaction du préavis.

M. CHARMEY présente Mme Gevisier, future secrétaire municipale et lui souhaite la bienvenue parmi nous.

Il nous donne également une information au sujet du Pont Rouge qui a été démonté; des pieux ont été plantés à une profondeur de trente mètres. Actuellement aucun retard n'est annoncé par l'Etat. Pour les nostalgiques, l'ancien pont datant de 1870 qui avait coûté fr. 1'500.- pourra être encore traversé, puisqu'une partie sera posée en remplacement de la seconde passerelle en direction de Renges.

M. CHARMEY nous annonce qu'il y aura le Swiss Military Trophy, sorte de jeux olympiques militaires. Cette manifestation se déroulera en septembre 2007 et durera 3 jours. 120 équipes de 4 à 5 personnes dont 80 équipes étrangères de 20 pays différents se déplaceront armés parmi la population dans tout le canton. Ils seront dans la région morgienne surtout pour les sports d'eau.

6. **Préavis 7/2006: Autorisation de plaider dans tous les litiges relevant de la compétence du Juge de Paix, du Président du Tribunal d'arrondissement de la Côte, du Tribunal d'arrondissement de la Côte et du Tribunal fédéral.**

M. Rossier invite M. François Vuille pour la commission technique et M. Eric Salquin pour la commission gestion-finances à donner lecture de leur rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

Aucune remarque ni observation n'étant formulées, M. Rossier clôt la discussion et redonne la parole à M. Vuille et à M. Salquin pour donner les conclusions de leur commission.

Le préavis 7/2006 est accepté tel que présenté par la municipalité à l'unanimité.

7. **Préavis 8/2006: Demande d'autorisation générale de placer les disponibilités communales auprès des établissements faisant partie des banques cantonales suisses, des grandes banques suisses et des membres de l'Union Suisse des banques régionales ainsi que la poste.**

M. Rossier invite M. François Vuille pour la commission technique et M. Eric Salquin pour la commission gestion-finances à donner lecture de leur rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

Aucune remarque ni observation n'étant formulées, M. Rossier clôt la discussion et redonne la parole à M. Vuille et à M. Salquin pour donner les conclusions de leur commission.

Le préavis 8/2006 est accepté tel que présenté par la municipalité à l'unanimité.

8. **Préavis 9/2006: Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, avec une limite (art. 4 al. 1^{er} ch. 6 LC) et autorisation pour engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, avec une limite et les modalités (art. 11 du règlement sur la comptabilité des communes)**

M. Rossier invite M. François Vuille pour la commission technique et M. Eric Salquin pour la commission gestion-finances à donner lecture de leur rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

Aucune remarque ni observation n'étant formulées, M. Rossier clôt la discussion et redonne la parole à M. Vuille et à M. Salquin pour donner les conclusions de leur commission.

Le préavis 9/2006 est accepté tel que présenté par la municipalité à l'unanimité.

9. Préavis 10/2006: Demande d'admission à la bourgeoisie. Préavis reporté à la prochaine séance du conseil communal.

M. ROSSIER explique que cette demande est une ancienne demande qui avait été faite lorsque la commission de naturalisation fonctionnait.

La nouvelle commission renommée pour étudier ce préavis s'est réunie le 14 septembre 2006, composée de Mme Mary Chappuis, Présidente, Mme Ginette Gaillard, M. Eladio Germann et M. Christophe Gerber.

Suite à cette réunion, il a été décidé que la commission n'était pas en mesure de se prononcer sur le préavis 10/2006 étant donné que 2 nouveaux membres en font partie. Le préavis étant défavorable de la part de la municipalité, la commission a préféré reporter ce point au prochain conseil, afin de pouvoir revoir le candidat.

10. Préavis 11/2006: Arrêté d'imposition pour les années 2007 et 2008

M. Rossier invite M. Salquin à donner lecture du rapport de la commission gestion-finances, sans les conclusions.

Avant d'ouvrir la discussion, le bureau a reçu une demande d'amendement de la part de Mme Mottu Stella qui nous le présente ci-dessous:

" Faisant partie de la commission gestion-finances qui vient de vous faire lecture de son rapport favorable, je n'ai pas souhaité faire de rapport de minorité.

Après réflexion, je souhaite cependant intervenir sur le préavis 11/2006, soit l'arrêté d'imposition pour les années 2007 et 2008.

Les raisons suivantes m'ont motivée:

Tout d'abord je pense que la gestion d'une commune doit se fonder sur les besoins de sa population en priorité, ensuite analyser son financement et non pas l'inverse, ce qui signifie à mon sens que l'on ne devrait pas fixer trop à l'avance le budget.

Ensuite il semble que tout n'est pas encore connu quant à l'impact futur des reports de charges entre le canton et les communes et en particulier l'impact que nous aurons finalement dans nos comptes.

Or dans 12 mois nous aurons certainement une meilleure visibilité.

Dès lors, il me semble intelligent de poursuivre avec une pratique prudente à ce niveau et ne pas se lier pour 2 ans. A titre comparatif et pour information, je vous mentionne que la fixation du taux sur une base annuelle est une pratique majoritaire parmi les communes vaudoises (puisque plus de 8 communes sur 10 l'ont adoptée).

C'est pourquoi je présente l'amendement suivant au préavis 11/2006:

"Que l'arrêté d'imposition de 66.0 soit fixé pour l'année 2007 et non pas pour 2 ans" "

La discussion est ouverte

M. MONNIN répond que le taux fixé sur une année ou sur deux ans ne pose pas de problème à la municipalité, mais ajoute qu'un budget est très important et qu'il faut tenir compte des éléments que nous avons à disposition.

" Aujourd'hui, 2 octobre, nous n'avons pas tous les éléments provenant du Canton nous permettant d'établir le budget et de venir avec des chiffres précis. Ceci est une pratique habituelle, qui se renouvelle chaque année. Nous avons préféré vous proposer 2 ans car nous estimons que les projections ainsi que l'expérience que nous avons, nous permettent de le faire. A ce jour nous sommes plutôt à une limite inférieure et nous voulons continuer. Notre gestion a été très rigoureuse ces 12 dernières années, nous avons maintenant une situation financière favorable, et en proposant 2 ans, cela nous permet de travailler à moyen terme sur cet objectif. Si il y avait un scénario catastrophe envisagé, auquel nous n'aurions pas pensé, à ce moment-là, la loi vaudoise nous permet de modifier le taux d'imposition si cela s'avérait nécessaire. Cela voudrait dire qu'au moment de l'établissement du budget de l'année 2008, une raison nous obligerait à vous proposer une augmentation d'impôt, dans ce cas ce serait à la municipalité de le présenter et au conseil de l'accepter."

M. CHRISTEN pense qu'il est préférable d'accepter le taux sur 2 ans, et ne pas revenir à la charge chaque année.

M. RHEIN demande si à la fin de la prochaine année le taux d'imposition pourrait être revu à la baisse.

M. MONNIN répond que pour revoir le taux d'imposition à la baisse il faudrait vraiment des éléments extraordinaires, pourquoi pas, mais cela est très peu probable.

" Plutôt par crainte de l'avenir, nous aurions plus facilement tendance à vous proposer un taux légèrement supérieur. " Le chantier Etacom est terminé, mais il y a beaucoup d'autres reports de charges, ce qui a permis à l'Etat de présenter un budget 2007 positif. La seule chose qu'ils ont oubliée, est de remercier les communes, qui ont beaucoup contribué à ce budget positif.

M. GERMANN demande si Mme Mottu Stella aurait des éléments à nous communiquer pour une éventuelle baisse, sinon pourquoi cet amendement?

Mme MOTTU STELLA répond que la commune est là pour les besoins de la population, que ses besoins doivent se faire connaître au fur et à mesure et de les revoir régulièrement chaque année semble utile. Venir avec un taux d'imposition annuel, c'est ce que la plupart des communes font.

M. MONNIN précise qu'avant, le taux d'imposition était souvent fait pour 4 ans, à charge de chaque conseil de décider. " Il est important pour nous, municipalité, de nous préoccuper des besoins de la population. Mais très souvent nous sommes imbriqués dans un processus avec le canton et notre possibilité d'influencer les choses est vraiment minime, nous nous préoccupons dans la mesure de ce que la loi nous permet de faire. Au nom de la municipalité nous maintenons notre proposition d'un taux pour 2 ans. "

M. HOSTETTLER ajoute que pour sauver 120 feuilles de papier, sauf cas exceptionnel, il faut laisser le taux pour 2 ans.

M. SALQUIN dit que ces dernières années, la gestion de la commune était tenue de manière correcte, nous avons une bonne visibilité de la part du municipal en charge et nous pouvons lui faire confiance pour garder ce taux sur 2 ans.

Mme MOTTU STELLA précise que son amendement ne se veut pas l'expression d'une défiance à l'égard de la gestion de la municipalité qui, en l'occurrence, gère très bien la commune.

M. DU PASQUIER dit que la commission de gestion-finances compte 5 membres et 2 suppléants. Est-ce qu'une suppléante peut faire un amendement minoritaire ? car la commission a adopté à l'unanimité le rapport.

M. ROSSIER répond que ce n'est pas un amendement minoritaire, mais que selon l' art. n°71 " *Tout membre de l'assemblée peut présenter des amendements et des sous-amendements.*

Ils doivent être présentés par écrit ou dictés au secrétaire avant d'être mis en discussion."

M. DU PASQUIER s'excuse, car Mme Mottu Stella n'est pas suppléante, mais membre de la commission.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. Rossier clôt la discussion et redonne la parole à M. Salquin pour donner les conclusions du rapport de la commission gestion-finances.

M. ROSSIER propose de diviser cette votation en 2 parties:

1. Votation de l'amendement de Mme Mottu Stella
2. Votation sur le préavis 11/2006 en tenant compte du résultat du vote précédent.

Les votes sur les amendements laissent toujours entière liberté de voter sur le fond du préavis.

1. L'amendement de Mme Mottu Stella qui stipule d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2007 au taux de 66.0 **est refusé par 24 voix, 2 voix pour et 12 abstentions.**
2. **Le Préavis 11/2006 tel que présenté par la municipalité, est approuvé à l'unanimité.**

11. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue sur le bureau du conseil.

12. Divers

M. ROSSIER annonce qu'il a reçu aujourd'hui une invitation pour les portes ouvertes de Lausanne-Triage le 28 octobre, avec visite des locaux. Il annonce également que la prochaine séance du conseil se déroulera le lundi 11 décembre 2006 à 20 h 15 et que nous traiterons le budget.

A titre informatif, les prochaines votations fédérales se tiendront le dimanche 26 novembre 2006 avec 2 objets:

- Loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est.
- Loi fédérale sur les allocations familiales.

Il informe également qu'une commission pour la refonte du nouveau règlement communal sera nommée prochainement, ceci étant du ressort du Conseil Communal.

M. CHRISTEN trouve que l'idée des noms des Conseillers sur les tables est très bonne et demande qui en prend soin.

M. ROSSIER répond que le bureau s'en occupe.

Mme GOLAY fait une remarque au sujet du panneau d'information sur les communes qui se trouve à la poste, sur ce panneau figure un résumé sur Denges et son église, mais la photo se trouvant à côté est celle de l'église Romane de Saint-Sulpice et non celle de Denges.

M. ROSSIER demande d'en prendre note.

M. MONNIN aimerait en tant que doyen de la municipalité, par ces quelques mots remercier Mme Rauber ici présente, qui après 5 ans d'activité au sein de notre administration communale va nous quitter d'ici la fin octobre, et sera remplacée par Mme Gevisier.

" C'est un grand merci que nous faisons à Madame Rauber, qui est arrivée en catastrophe, suite au départ précipité de notre secrétaire communal de l'époque. Il a fallu trouver très vite un remplacement et nous avons eu de la chance que Madame Rauber soit disponible et ait accepté de venir de suite nous rendre service. Elle est rentrée dans ce bureau, où il y avait un peu de tourmente, les décisions que l'on a dû prendre, plusieurs dossiers difficiles à négocier, par exemple le PGA malheureusement pas encore terminé etc, se sont reportés sur l'ambiance, et il a fallu tenir le cap.

Mme Rauber a toujours été présente, malgré la distance entre Treycovagnes près d'Yverdon et Denges, été comme hiver fidèle au poste. A ce jour Mme Rauber a décidé de changer d'orientation, de se rapprocher de son lieu de domicile. Au nom de la municipalité, je lui adresse un très grand merci. "

M. ROSSIER, avant de clore la séance, aimerait au nom du bureau simplement remercier Mme Rauber pour toute l'aide apportée à toutes les personnes qui avaient besoin d'un renseignement voir plus, nous pensons en particulier à l'ancienne secrétaire du conseil, ainsi qu'aux nombreuses personnes qui ont travaillé de près ou de loin avec Mme Rauber. M. Rossier lui souhaite bonne route pour la suite et encore merci.

M. MONNIN annonce que le 26 octobre à 17 h 30 aura lieu une petite verrée au carnotzet communal pour le départ de Mme Rauber, les Conseillers sont cordialement invités.

Il est 21 h 15, M. ROSSIER lève la séance.

Le Président

La Secrétaire

Ch. Rossier

M. Ferreira